

Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 20 septembre 2021

Secrétaire de la séance : Carole SAVEL

11 présents : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Audrey DESCHAMPS, Grégory MAZET, Eliane BERTRAND, Céline BRIVET, Carole SAVEL, Sylvain CANTAN (*arrivé à 19h35*), Fabien DELOCHE, Cyril MONCHAL, Jacques PERRET (*arrivé à 19h50*)

1 pouvoir : Jacques PERRET (jusqu'à 19h50)

Le quorum est atteint

19h10 - Début de séance

Carole SAVEL est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- Fixation de la participation financière au profit de l'école publique de Colombier-le-Vieux
- Fixation de la participation financière au profit de l'école privée d'Arlebosc
- Fixation de la participation financière au profit de l'école privée de Saint-Félicien
- Fixation des tarifs des concessions du cimetière
- Réhabilitation de la Mairie – attribution du MAPA de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture « Archi-Consult » de Tournon sur Rhône
- Fixation de l'indemnité de gardiennage de l'église
- Transfert à ARCHE Agglo de l'actif et passif lié à l'eau et à l'assainissement
- Approbation de la modification statutaire d'ARCHE Agglo
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2021

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 9 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte-rendu est adopté.

2021-030 : Fixation de la participation financière au profit de l'école publique de Colombier-le-Vieux

Monsieur le Maire présente la demande de participation présentée par la commune de Colombier-le-Vieux à savoir 640 € par élève.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 9 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2021-031 : Fixation de la participation financière au profit de l'école privée ARLEBOSC

Monsieur le maire expose la demande de participation au fonctionnement de l'école privée Sainte Anne d'Arlebosc (école sous contrat), et rappelle qu'elle est fixée en correspondance avec celle de l'école publique de Saint-Félicien, laquelle par délibération en date du 11 juin 2021 a été fixée à 651,11 euros par élève.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 9 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2021-032 : Fixation de la participation financière au profit de l'école privée de Saint-Félicien

Monsieur le maire expose la demande de participation au fonctionnement de l'école privée de (école sous contrat), et rappelle qu'elle est fixée en correspondance avec celle de l'école publique de Saint-Félicien, laquelle par délibération en date du 11 juin 2021 a été fixée à 651,11 euros par élève.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 9 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2021-033 : Fixation des tarifs des concessions du cimetière

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs fixés par les mandats précédents.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 9 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2021-034 : Réhabilitation de la Mairie – Attribution du MAPA de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la procédure de mise en concurrence et présente les offres reçues et analysées en CAO.

La SARL Archi-Consult est retenue pour un montant de 70 600 € HT.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 9 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2021-035 : Fixation de l'indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire rappelle que monsieur Jean-Louis DELOCHE perçoit une indemnité annuelle de 150 € pour le gardiennage de l'église.

L'indemnité n'étant pas ré-évaluée cette année, il est proposé de conserver ce montant.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 9 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2021-036 : Transfert à ARCHE Agglo de l'actif et passif liés à l'eau et à l'assainissement

Arrivée de monsieur Sylvain CANTAN 19h35

Suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2021 de l'assainissement collectif, la commune de Bozas a notamment transféré sa microstation et l'emprunt depuis cette date.

Les états d'actif et de passif ont été dressés afin de finaliser ledit transfert.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 10 présents et un pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2021-37 : Approbation de la modification statutaire d'ARCHE Agglo

Arrivée de monsieur Jacques PERRET à 19h50

Monsieur le Maire présente les compétences prises et celles restituées par la communauté d'agglomération.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Questions et informations diverses

- RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire rappelle que la première année du CDD de M.BERJON Rémi est arrivée à son terme. Compte tenu de la manière de servir de l'intéressé le contrat sera renouvelé pour 2 ans.

- NOMINATION D'UNE NOUVELLE REGISSEUSE

Suite au départ en retraite de la régisseuse, Mme WOLFARTH Elodie sera nommée en ses lieux et place.

- URBANISME

La commune a fait appel aux services de Me BORY suite à la mise en demeure de Me IVANOVITCH, avocate de monsieur Olivier TEYSSEIRE relative au différend qui l'oppose à M et Mme SAVEL au lieu dit les Champs.

- INTERCOMMUNALITE

ARCHE Agglo prépare son projet de territoire et a constitué son Conseil de développement.

Un atelier Horizon pour notre secteur aura lieu le samedi 16 octobre à Saint-Félicien. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

- FONCIER

Considérant la réhabilitation de la Mairie, il pourrait être opportun d'acquérir la parcelle AO 110 appartenant à l'indivision du Château soit 1 300 m², Olivier JUNIQUE et monsieur le Maire avancent le dossier avec madame HAHN représentante de l'indivision.

- SOCIAL

Monsieur Jean-Louis DELOCHE sollicite l'aide des conseillers pour l'Opération Brioches du 11 au 17 novembre. La liste des volontaires sera adressée par Elodie.

- SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du déploiement en France du dispositif « Maison France Services » destiné à rapprocher les services publics de la population, ARCHE AGGLO a été retenue pour déployer sur son territoire trois structures (Saint-Félicien, Saint-Donat et Tain l'Hermitage). Notre secteur va donc disposer d'une « Maison France Services » à Saint-Félicien animée notamment par la MSA et où tous les services de l'Etat seront représentés et accessibles.

- FIBRE OPTIQUE

La réunion publique du secteur a eu lieu le 21 septembre à Colombier-le-Vieux. Le déploiement est achevé dans notre commune, l'accès individuel au service est possible désormais par l'intermédiaire des opérateurs. Une réunion technique aura lieu prochainement pour évoquer les difficultés résiduelles.

- SANTE

La commune de Saint-Félicien avait proposé de mutualiser avec les communes du secteur l'organisation de la création d'une maison de santé, elle s'est dirigée vers un portage financier différent. Le projet se développe et permettra à la population de disposer d'un service de santé efficace.

- VOIRIE

Olivier JUNIQUE fait part des projets de travaux de voirie sur la commune dont la demande de devis pour l'aménagement du chemin « les roches ».

La séance est levée à 20h20

SAVEL CAROLE

